

Neuchâtel, le 12 septembre 2022

## **Consignes pour l'élaboration du mémoire de Bachelor**

### *Contenu*

Le format visé pour le mémoire est un document de 30 pages de 2'500-3'000 signes chacune (soit 75'000-90'000 signes au total), espaces compris. Une attention soutenue est prêtée aux consignes rédactionnelles et typographiques en vigueur dans la faculté.

Une séance d'introduction et d'explication de la démarche est organisée au début du semestre d'automne avec toutes les personnes préparant le mémoire (ci-après, les essayistes). Celles-ci choisissent ensuite leur sujet d'entente avec un membre du corps enseignant. Selon le sujet choisi, une deuxième personne peut être associée à la supervision. Des séances de tutorat peuvent être organisées au cours de l'écriture du mémoire.

### *Evaluation*

L'essayiste et le membre du corps enseignant responsable fixent ensemble une date pour la remise du travail. À cette occasion, une copie électronique en format PDF (ou, sur demande, un exemplaire imprimé) est remise à chaque membre du jury, accompagnée du formulaire « Déclaration sur l'honneur ».

Le mémoire est ensuite soutenu oralement devant un jury de deux membres, dont le responsable du travail. Cette soutenance a lieu environ quatre semaines après la remise du travail, en fonction de la disponibilité des personnes impliquées. La soutenance dure environ 45 minutes et est publique.

Lors de la soutenance, l'essayiste présente pendant une dizaine de minutes une synthèse de son travail et veille à mettre en avant la thèse centrale ainsi que les arguments importants. Le temps restant à la fin de cet exposé est consacré à une discussion entre les jurés et l'essayiste. Il s'agit pour l'essayiste de défendre ses résultats et ses idées et d'entrer dans une discussion philosophique, durant laquelle on pourra aborder des points qui ont peu été développés dans le mémoire. Ainsi, une soutenance réussie dépend aussi de la capacité de l'essayiste à aborder in situ une réflexion nouvelle et imprévue à partir de son travail.

La note est attribuée à l'issue de la soutenance, après délibération des membres du jury. Une note inférieure à 4 entraîne le refus du mémoire et correspond à une tentative échouée (au sens du règlement des études). Un tel refus implique une nouvelle rédaction et une nouvelle soutenance, mais pas nécessairement un nouveau sujet.

Après la soutenance, un exemplaire imprimé et relié du mémoire est donné à l'Institut et déposé en alvéole de philosophie pour consultation.

### *Pré-requis*

En principe, le mémoire est réalisé lors de la troisième année de bachelor (semestres 5 et 6).

